

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1012 relative aux conditions d'admission des étrangers à la Côte Française des Somalis (J.O.R.F. du 8 août 1963, p. 7355). Arrêté de promulgation n° 1012 du 14 août 1963 .

n° 1012

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
14 août 1963

Numéro JO
n° 9 du 31/08/1963

Date du numéro
31 août 1963

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulguée dans le Territoire de la Côte Française des Somalis, la loi n° 63-814 du 6 août 1963 relative aux conditions d'admission des étrangers à la Côte Française des Somalis (J.O.R.F. du 8 août 1963, p. 7355). Art. 2. — Le présent arrêté qui fera l'objet de mesures de publicité extraordinaire et urgente, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Le Secrétaire Général, Chef du Territoire p.i., M. LEVALLOIS.